



La Fraternité des Policiers de Laval

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le 19 septembre 2024

La négociation doit avancer

(Laval) La Fraternité des policiers de Laval (FPL) est sans contrat de travail depuis le 1er janvier 2024. Les enjeux beaucoup plus nombreux et complexes auxquels font face les policiers et policières de Laval, ainsi que l'inflation des dernières années doivent être considérés dans la prochaine entente avec la ville. Les policiers entament donc des moyens de visibilité pour que la négociation puisse avancer.

« Nous sommes fiers de la qualité de services que nous offrons à la population » énonce d'entrée de jeu le président de la Fraternité, Sylvain Tardif. « Mais il faut considérer que les problèmes deviennent de plus en plus nombreux et se complexifient sur notre territoire. Qu'on pense à l'itinérance, aux enjeux de santé mentale, à la violence conjugale ou à la violence armée, ce sont nos policiers et policières qui sont au front, tous les jours, pour éviter que des situations de plus en plus difficiles et complexes ne virent au drame. »

De fait, à Laval, les affaires criminelles déclarées au Service de police sont en hausse de 28% depuis 2019 et atteignaient un sommet à 18 688 en 2023. Selon ces chiffres du rapport d'activités annuel du Service de police de Laval, on remarque qu'en 2023, des sommets ont notamment été atteints en matière d'appels de violence conjugale, de crimes contre la propriété ainsi que d'interventions auprès de personnes ayant un état mental perturbé.

Après une période de négociation active, la ville de Laval a ralenti le rythme des échanges depuis la mi-mai; et une offre a finalement été déposée. « Nous ne voulons pas négocier sur la place publique, mais disons que les premières offres sont loin d'être intéressantes » indique M. Tardif. Celui-ci souligne que pour conserver son attractivité, demeurer un employeur de choix et, conséquemment, maintenir la grande qualité de service à la population, il est essentiel que la ville de Laval préserve les conditions qui permettent ce positionnement. « L'administration municipale se doit d'avoir une approche proactive. Une bonne entente de convention collective, qui tiendra compte de la complexification des tâches et de l'inflation des dernières années, est une condition essentielle à la réussite. »

C'est dans ce contexte que les policiers et policières substitueront le port des pantalons d'uniforme ou de pantalons habillés, selon leurs fonctions, par ceux du jeans ou du pantalon de camouflage à compter du lundi 23 septembre.

-30-

Source et informations

Pierre Tadros, PRP
pierre@tadrosrp.ca
438 398-5435